

# Jour de congé «x» à l'école et communautarisme

## Lettre

Il y eut tout d'abord cette directive émanant de la ministre socialiste de l'Éducation nationale, passée bien sûr inaperçue du grand public, mais très vite elle se retrouva sur le Net. Celle-ci recommandait aux directeurs d'établissements scolaires, aux instituteurs et autres professeurs des écoles. Dans son contenu, elle recommandait vivement aux dites personnes d'être tolérantes, de comprendre et d'accepter que les élèves musulmans puissent être absents de leurs cours pour pouvoir participer à la fête religieuse de l'Aïd, la Fête du sacrifice du mouton. Évidemment, une telle mesure crée un certain remous au sein du corps enseignant et chez nombre de citoyens, habitués du Net. Nombre de messages bien sentis furent envoyés à notre chère ministre, où se mêlaient émoi, colère et indignation devant une telle recommandation. Cela fit tant de bruit qu'une question parlementaire à ce sujet fut faite à la Chambre des députés. Et là, notre si estimable ministre déclara tout de go que si les autres élèves avaient Noël libre de cours, pourquoi les musulmans n'auraient-ils pas eu aussi un jour libre pour l'Aïd, Née de l'engagement d'un mouton (suivant la coutume islamique et bien loin de ce qui se fait dans un

abattoir conventionnel, mais cela est un problème pour les amis des animaux). Donc un ministre de la gauche, socialiste de surcroît, un parti qui pendant des décennies s'est comme fait de lance que de vilipender les ennemis, comme il les appelle, de stigmatiser les curés, l'église catholique et sa prétendue manie de s'écarter de l'État et les esprits des citoyens... Les voit-ou tout à coup preux chevaliers blancs, hardis défenseurs des principes et pratiques d'une foi religieuse, d'une religion minoritaire, depuis peu installée sur notre territoire, accordant en cela aux élèves de ses adeptes des avantages extraordinaires, rien de moins que cela.

### BRAVO, LA DEMOCRATIE!

Pour ceux qui d'habitude, encourent l'expression, ont longtemps bouffé du curé, un tel revirement sur le fait religieux qui est, de plus, hétérogène à notre culture est plutôt étrange, suspect même. Ne trouvez-vous pas? Ah! Doctrine idéologique politique, que ne ferait-on pas en son nom!

Après une telle décision, notre chère ministre aurait voulu conforter un peu plus le com-

munitarisme latent qui s'évit dans notre pays, qu'elle ne s'y serait pas prise autrement! Nous voici donc ipso facto avec un nouveau jour chômé qui ne veut pas dire son nom, et sur certains élèves sautés par la loi, un jour x, en quelque sorte. Bravo, la démocratie! Lorsque l'on sait que le communautarisme est latent dans notre pays, quoi qu'en disent les bonnes âmes et les sondages à qui l'on fait dire ce que l'on veut pour influencer l'opinion, cette décision n'est vraiment pas un bon message envoyé ni à la communauté nationale autochtone, ni à celle immigrée. Une communauté immigrée, déjà si nombreuse issue, pour le plupart, d'un seul et même pays, dont un nombre non négligeable de membres de culture semblable à la nôtre sont pourtant adeptes d'un certain repli identitaire dans leurs bidots, leurs épiceries, leurs fêtes, leurs associations, leurs clubs de football, bref un repli ethnique, mais le vivre en commun luxembourgeois a su s'adapter à cet état de fait, et m'a à part quelques petites antipathies ici ou là, dans l'ensemble, cela se passe au mieux dans le meilleur des mondes.

Mais voilà, hélas, que grâce à notre ministre de l'Éducation, nous nous sommes vu offrir le drapeau de la part de quelques-uns, nous aurons bientôt droit à un repli communautaire identitaire et religieux de surcroît, pour d'autres, bien plus dangereux celui-ci pour la cohésion sociale car il prône la différence. Si c'est la dette contre cette différence dont on nous bat les oreilles à longueur de temps. L'on crée le problème, ensuite, citoyens silence, un petit mot, une critique, un décalicot, et hop, vous voilà le racisme de service. Donc, en Europe, notre pays paraît presque étonnamment une grande première, un jour spécial chômé pour les élèves d'une religion minoritaire sur notre territoire. La France, la Belgique, l'Allemagne, où la communauté musulmane est forte de plusieurs millions de membres, n'y avaient pas songé!

Tout ceci prouve une fois de plus par Axi, quel qu'on en dise ici ou là, que l'islam, puisque c'est de lui qu'il s'agit, n'est pas une religion comme les autres et que ses adeptes, hors de leurs pays natales, méritent un traitement spécial. L'on est en droit de se demander pourquoi.

Dans un esprit de traitement égalitaire pour tous les citoyens de notre pays, bien loin des contingences raciales ou ethniques dont ne manquent pas de se faire les officineurs du multiculturalisme «éthico-religieux» à tout-va, les fans du «maiting-pot» à l'anglo-saxonne, malgré ses dérives et échecs, l'on est en droit de se poser certaines questions.

Extrapolant sur la vision commune et sécularisée de notre estimable ministre, dans une continuité d'idées simplistes voire absurdes pour certains, l'on peut ainsi poursui-

vre dans la favoritisme ethnico-religieux, identitaire, laïque ou annuel, la liste est longue, il suffit d'avoir une référence. Tenez, prenons par exemple la Saint-Patrick, une fête religieuse importante en Irlande et en plus, quasi nationale. Sachant qu'une communauté non négligeable irlandaise réside chez nous, les élèves de cette communauté auront-ils droit en son avais à un jour d'absence scolaire pour participer à cette fête?

Et que dire de la communauté hébraïque, présente sur notre territoire depuis des siècles? N'ayant jamais demandé ou obtenu de traitement religieux de faveur, aura-t-elle, après ce qui bientôt fera jurisprudence, cette fois pour les fêtes juives de Roch Ha-Shana ou l'Yom Kippour, pour ses élèves, aussi, droit au fameux jour d'absence de son autorité? Et que dire de l'importante communauté anatolique présente elle aussi sur notre territoire, adepte dans son ensemble de la philosophie bouddhiste? Les enfants de cette communauté, auront-ils droit, eux aussi, en avril à un jour d'absence de cours scolaires pour participer aux fêtes de Maha Pija ou de Vesak, grandes fêtes bouddhistes? Mais le communautarisme est sans limites et ne doit pas seulement s'écarter des contours conventionnels, il faut aussi que l'on ait un certain nombre de citoyens font partie de communautés de libres-penseurs, athées, agnostiques et autres laïques, les enfants de ceux-ci méritent également un jour d'absence autorisée, comme les autres! Quant au divorce, il y a bien sûr la 1<sup>re</sup> Mai, mais cela profite déjà à tous les citoyens de toutes cultures. Alors, que faire?

### LE DOIGT DANS LE LENGRENAGE

Mais, sachant que plusieurs milliers de Français ou Belges vivent chez nous et que, dans leurs pays respectifs, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre sont des jours de fête laïque chômés permettant de se souvenir et de participer à diverses manifestations, laïques, culturelles, de mémoire, etc., les enfants de ces citoyens auront-ils aussi droit au fameux jour d'absence tolérée pour participer à ces fêtes avec leurs parents? Il doit bien être en être de même pour les enfants de l'immense communauté portugaise qui vit chez nous; les petits Portugais pourront-ils être absents de leur cours pour fêter avec leurs parents en avril la révolution des Glories, qui mit fin chez eux à la dictature de Salazar? Comme vous le voyez, une fois mis le doigt dans le lengrenage communautaire, c'est la porte ouverte à toutes les exigences et dérogations de tout poil, religieuses ou autres. Pourtant, certains de nos sages anciens, dans les siècles passés, déjà confrontés à ce genre de problèmes, avaient trouvé la solution à donner aux puissants du moment qui régnaient le monde, et qui se résume dans ce très vil



adage, rempli de sagesse et de bon sens et qui dit en substance: «Lorsque tu vis à Rome, fais comme les Romains.» En quelques mots, le communautarisme est néolé, et cela vaut pour tout un chacun qui s'éveille au sens élargi de culture et mesure différencie: il faut s'adapter! Mais hélas, les esprits d'aujourd'hui semblent amnésiques aux leçons du passé, oubliés qu'ils sont par une modernité sans fin et sans norme, nous ne différencions plus, de la certitude d'être les seuls détenteurs de la vérité et du bon droit. Par peur du terrorisme, être prêt à s'importer quel contenu, faisant fi de la démocratie, des traditions culturelles et des lois de leur propre pays au profit de minorités agissantes.

Moi qui croyais que nous vivions tous, gens du cru et gens d'ailleurs, au sein d'une société dite démocratique ou dans un souci de cohésion sociale, que tous les citoyens quelle qu'ils soient, sans distinction de race, de religion, de sexe, de couleur, de statut égaré en droits et en devoirs, hélas, sombre erreur: il semblerait qu'une minorité agissante de nouveaux citoyens, accueillis depuis peu chez nous, pour des raisons religieuses et culturelles, soient plus égarés et moins tributaires des devoirs que les autres.

Après toutes ces réflexions, allez donc comprendre, lorsque l'on vous prêche à longueur de temps le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'égalité pour tous.

DRAG (JURISTE)  
DRAG-DRAG-DRAG

## Le Jeudi présente

### GAGNEZ AVEC SUDOKU

1 collection complète (30 tomes)  
„Les Grands Philosophes“

|   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 1 | 2 |   | 5 | 4 |   | 7 |
| 6 |   |   |   |   |   | 2 | 9 |
| 8 | 5 | A | 9 |   |   |   | 1 |
| 7 | 8 | 5 |   |   |   |   | 3 |
| D |   |   | 2 |   | 1 |   |   |
| 3 |   |   |   |   |   | 4 | 6 |
| 2 | 9 |   |   | 6 |   |   | 5 |
|   |   | 3 | 8 | B |   |   | 4 |
| 5 |   | 3 | 1 |   | 7 | 8 |   |



www.audokuz.com

su  
do  
ku

#### COMMENT FAIRE?

Envoyez jusqu'au mardi, 19 janvier 2010  
au plus tard UN SMS au numéro 56555  
comprenant SUDOKU, suivi d'un espace et  
des chiffres gagnants (Exemple: A1 940  
C43.D44.SMS@SUDOKU123456789).  
Le gagnant sera tiré au sort parmi les  
bonnes réponses.

010 56555 116 - 10 lignes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

10 lignes et 10 secondes, 10 secondes et 10 secondes

Questions, remarques, commentaires concernant le jeu:  
audokuz@jeudi.lu  
Aidez, solutions ainsi que le programme qui sert à créer  
des jeux sont à trouver sur: www.audokuz.com

#### RÈGLES DU JEU

Compter chaque case avec les chiffres de 1 à 9 et enlever  
s'il y a un répétition de ces chiffres dans une ligne ou colonne. Tous  
les chiffres de 1 à 9 se trouvent dans chaque carré de 3 à 3 à une  
différence plus ou moins d'une case.